

Un système dual ?



L'Église possède une structure qui lui est propre (**diocèses, paroisses**).

Instances dites « canoniques » car établies et gouvernées selon le droit de l'Église (le droit canon)

Pour remplir ses tâches, elle dispose de **moyens matériels** (subsidés, dons, impôts, quêtes, revenus propres, etc.).

Selon le droit de l'Église, ces biens sont administrés sous l'autorité de l'évêque (diocèse) ou du curé (paroisse), qui se font conseiller par des fidèles laïcs : c'est le rôle du conseil paroissial vis-à-vis du curé.

En Suisse, la situation est particulière :



- ▶ Les relations entre l'État et l'Église sont fixées par les cantons (**droit public ecclésiastique cantonal**). La reconnaissance de l'Église varie d'un canton à l'autre selon l'histoire et la politique.
- ▶ Dans la majorité des cantons, l'Église reconnue par l'État s'organise en **corporations** au niveau paroissial et/ou au niveau cantonal.

Ces corporations pourvoient au financement des missions de l'Église.



À Fribourg, la reconnaissance de l'Église par l'État permet aux paroisses de prélever un impôt ecclésiastique.

On parle d'un **système dual** où coexistent parallèlement :

Structures canoniques (diocèses, paroisses)

droit de l'Église (droit canon)

gouvernement de l'Église, pastorale



droit public ecclésiastique et droit canon

Corporations (cantonales, paroissiales)

administration et finances

Les corporations sont structurées selon des principes démocratiques : assemblées générales, conseils élus, etc. L'organisation faîtière des corporations cantonales est la conférence centrale catholique romaine de Suisse.

Dans ce système, la collaboration est nécessaire !

Dans le canton de Fribourg :

- ▶ Parallèlement à chaque paroisse canonique, il y a une **corporation paroissiale** qui regroupe les fidèles et soutient l'Église aux plans administratif et financier. Elle élit un conseil paroissial.
- ▶ Une **corporation ecclésiastique cantonale** assure les tâches supra-paroissiales (rémunération du clergé et des collaborateurs, financement des services pastoraux du vicariat, etc.).

